



Association **S**yndicale **A**utorisée des **A**rrosants de **C**arnoules

Cours Victor Hugo
83660 - CARNOULES
asaac83@gmail.com

PROCES VERBAL

Assemblée Générale du 09 Avril 2017

Etaient présents ou représentés :

Mesdames : BAGNOL Marie, BENJAMIN Simone, CHOPIN Isabelle, COMBA Denise, GALLIN-MARTEL Renée, HENRY Simone, HERVIAULT Louise, HIREL Irène, MAURELLI Hélène, MONTAGNE Claudine, PLATEL Ghislaine, PRIEUR-CARRERE Geneviève, TURCO Anne-Marie,

Et

Messieurs : AGNOLI Aimé, AMIEL Jean, AMOUROUX Luc, ANDRE Gérard, ARAGON Raymond, AUDISIO Christian, BAGNOL Luc, BAZZICONI André, BERENGUIER Raoul, BONDIL Jean-Paul, BONDIL Serge, BORDET Jacques, BORRELI Vincent-Paul, BOURSON Fabrice, BOUY Jean-Paul, BRISSY André, CARLETTO J.M., CEZE Albert, CHAILLAN Eric, CHESSA Alain ou Claude, COGNON Pascal, COMPAN Daniel, DAURES Frédéric, DOPFFER Maurice, DREYER Claude, DUBREUIL Jean-Gabriel, GIOVINAZZO Bruno, GIOVINAZZO Michel, , HERNANDEZ Jean, LAUGIER Firmin, MAMMOLITI Georges, MAMMOLITI Michel, MAMMOLITI Salavatore, MARTIN Claude, MASSON Michel, MATHE Jean-Michel, MORELLI Maurice, MORELLI Séverin, PAPA Emile, PAUTARD René, PENNACHIO Jean, PROMIS Jean-Jacques, RAMPIN Eugène, ROUX Yves, SABATIER Bruno, SCI les BEAUMES (ROUX Frédéric-Georges), SALMI Aïssa, THOMAS Bruno, TURLE Germain, VERCHERE Jean-louis, VIALLE Antoine, VIALLE Jean, ZEIDAN Michel.

Président de séance : Monsieur Frédéric DAURES (Président de l'ASAAC).

Scrutateur de séance : Monsieur Frédéric-Georges ROUX (Vice-Président de l'ASAAC).

Le Quorum de 277 voix n'étant pas atteint à neuf heures, heure de début de l'assemblée générale, conformément à nos Statuts, une deuxième assemblée générale est alors tenue à 9h15. Toutes les délibérations de l'ordre du jour sont alors votées à la majorité des présents et représentés c'est à dire à partir de 65 voix.

1 – Lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2016.

Monsieur ROUX, syndic de l'association, fait lecture de ce compte rendu.

Résolution n° 1 : Approbation du Procès-Verbal de l'AG 2016

Mis au voix, il est approuvé juste, à la majorité pour 59 voix.

Abstention : Mesdames Marie BAGNOL, Irène HIREL et Messieurs Georges GIOVANAZZO, Gérard ANDRE, Michel ZEIDAN et Eugène RAMPIN. Ces abstentions correspondent aux votes des adhérents absents lors l'assemblée générale 2016 et donc sans avis pour cette résolution.

2 – Compte de Gestion 2016 et activité du conseil syndical.

L'exercice 2016 s'explique par le Compte de Gestion d'une part et par l'activité du Conseil Syndical d'autre part.

Concernant le Compte de Gestion, Monsieur DAURES explique les dépenses principales de l'année : l'achat d'un ordinateur portable avec deux logiciels qui ont nécessité une formation courant d'année 2016. L'autre dépense notable correspond au règlement de la moitié des dommages non pris en charge par les assurances dans l'affaire ASAAC/Mme Philippe.

Cela soulève un questionnement : quelle procédure à suivre pour légaliser (vis-à-vis d'un tribunal) le rappel fait par l'ASAAC aux adhérents quant à leur obligation d'entretien ? L'ASAAC ne doit plus être tenu pour responsable, même en partie, dans un cas similaire à cette affaire. Le conseil Syndical doit y réfléchir.

Le Président informe l'Assemblée du résultat excédentaire de 15855€ sur le Compte de Gestion 2016, excédent qui est transféré en recette sur le nouveau budget, en plus des redevances syndicales.

Résolution n° 2 : Approbation du Compte de Gestion 2016

Le compte de gestion est mis aux voix :

Approbation : 64 voix approuvent les comptes 2016.

Abstention : Monsieur Eugène RAMPIN.

Sur le plan de l'activité du conseil syndical, Monsieur ROUX explique le travail qu'il a fait sur la cartographie générale des canaux arrosants de Carnoules. L'objectif 2017 réside dans le repérage sur le terrain de ces canaux de manière à actualiser la carte. A terme, la redéfinition du périmètre syndical pourra être envisagée.

3 – Budget prévisionnel 2017.

Monsieur DAURES explique que l'année 2017 va concerner des réparations et rénovations de réseaux : 12649€ en fonctionnement et 1000€ en investissement. Les réparations de fuites sur le réseau des Pré-Ferriés ont déjà été réalisées.

Résolution n° 3 : Approbation du Budget Prévisionnel 2017.

Approbation : 64 voix approuvent les comptes 2016.

Abstention : Monsieur Eugène RAMPIN.

Monsieur DAURES sollicite l'assemblée pour le vote d'une indemnité de fonction. Les Statuts permettent au Président de recevoir une indemnité à raison de son activité pour la durée de son mandat. Actuellement en activité professionnelle sur Toulon, Monsieur DAURES se propose de se libérer une journée sur Carnoules à consacrer exclusivement à l'ASAAC (prise de rendez-vous, traitement des dossiers, visites sur le terrain, etc...). Après consultation auprès du Trésor Public, cette indemnité estimée à 400€ est basée sur les indemnités des élus locaux.

Monsieur DAURES explique que cette dépense sera compensée par une augmentation de la cotisation annuelle par adhérent de 8,50€.

Résolution n° 4 : Approbation d'une indemnité de 400€ mensuel à Frédéric DAURES Président de l'ASAAC pour la durée de son mandat et l'augmentation de la cotisation annuelle de 8,50€ par adhérent.

Approbation : 64 voix approuvent.

Contre : Monsieur Eugène RAMPIN.

4 – Renouvellement des syndic et appel de candidature.

Les syndics à renouveler sont messieurs Jean Paul BONDIL, Jean-Marie DUMAINE, Jean-Michel MATHE et Frédéric-Georges ROUX.

Messieurs BONDIL et DUMAINE absents lors de cette assemblée n'ont donné aucune consigne

concernant leur décision de se représenter ou pas. S'ils décident de ne pas se représenter, leur volonté sera entendue et appliquée.

Mis aux voix les syndics sont tous réélus à l'unanimité.

Aucune nouvelle candidature n'est déclarée.

5 – Travaux prévisionnel et agence de l'eau.

Un devis est en cours pour le cuvelage du canal de l'ancien chemin de Saint Michel. Monsieur DAURES signale également, suite à plusieurs échanges avec Monsieur HIREL, des problèmes à résoudre sur le réseau des cansaux.

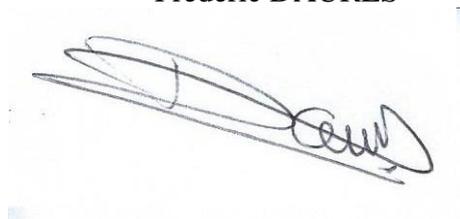
Concernant l'agence de l'eau, l'ASAAC a eu en 2016 un contrôle de la SOCOTEC pour vérifier les conformités de nos prises d'eau. Un courrier de la Préfecture rappelle l'obligation de mesurer les débits prélevés dans les cours d'eau. Ce dossier fera partie des priorités de travail du conseil Syndical pour 2017.

6 – Questions diverses.

Pas de questions en fin de séance.

Le président lève la séance à onze heure trente.

Le Président
Frédéric DAURES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. DAURES', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.